

AVIS émis par le CHSCT-D des Hautes-Alpes

Vendredi 11 décembre 2020

Avis votés par les membres du CHSCT-D	Réponse de l'administration
<p>Avis :</p> <p>"Afin de respecter le protocole sanitaire et de limiter le brassage des élèves en ne les répartissant pas dans les autres classes, le CHSCT demande qu'en cas d'absence d'un-e enseignant-e du premier degré sa classe soit fermée jusqu'à son retour ou jusqu'à son remplacement.</p> <p>Les parents auront ainsi la possibilité de garder leur enfant au domicile via l'octroi d'une attestation à destination de leur employeur."</p>	<p>Conformément au protocole sanitaire renforcé du 1^{er} février 2021 :</p> <p>« Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Dans les écoles et les collèges, le schéma de référence est celui d'un enseignement en présentiel pour tous les élèves, sous réserve de situations locales particulières (de type « cluster »). »</p> <p>Lors d'une absence d'un enseignant, le processus de remplacement est mis en place immédiatement par les circonscriptions. Dans l'attente de l'arrivée de la brigade « la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupe de classe ou niveaux) est requise » par la distanciation et les gestes barrières :</p> <ul style="list-style-type: none">- « A l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs. »- « Dans les écoles élémentaires les collèges, et les lycées, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. »- « Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques, gymnases...). »

Pour la Directrice Académique
des Services de l'Education Nationale,
la Secrétaire Générale

Françoise PINYON N'ANDEBO